

Réunion entre la Mairie / Les Amis du Bourg

Jeudi 1^{er} décembre 2022 (8h30)



Présents :

- M. Delaporte - Maire de la Celle Saint-Cloud
- M Kasmi - Conseiller Municipal en charge du logement
- M Schnell - Maire Adjoint urbanisme
- Jean-Michel Level - Président LADB
- Thomas Grollier - Secrétaire LADB

Ordre du jour :

- Sécurité
- Voirie et urbanisme
- Logement sociaux
- Divers

Sécurité

Caméras sur la place de l'Eglise → Lutte contre l'incivilité

M. Le Maire rappelle que la Vidéo Protection est une compétence VGP (Versailles Grand Parc). Cependant, il a été convenu qu'une caméra au niveau du Café / Petit Chez Soi serait un plus pour surveiller la place et une partie de circulation en bas de la rue de Vindé. A inscrire au niveau de la demande. Aspect légal pour la mairie et besoin à décrire par LADB (seul l'espace public doit être visible). LADB doit à nouveau envoyer une demande argumentée (plan à réaliser par Thomas) et l'adresser à Mickael Brunet et Benoit Vignes pour la pose d'une caméra de surveillance.

Voirie et urbanisme

Circulation Poids Lourds Rue de Vindé :

L'Association a plusieurs fois signalé à la Mairie que la rue de Vindé était trop souvent empruntée par des véhicules hors gabarit qui ne respectaient pas l'interdiction de circulation pour les plus de 3,5 tonnes. L'interdiction n'est pas respectée et nous constatons de plus en plus souvent, des convois trop longs, trop larges, trop volumineux qui occasionnent un risque pour les piétons et les véhicules stationnés, une détérioration de la chaussée et une gêne à la circulation en raison des tentatives de manoeuvres pour se dégager du bas de la rue ou sur la place. L'Association demande à ce que la signalisation routière en haut de la rue de Vindé soit modifiée pour rendre plus apparente l'exiguïté de la rue et ainsi limiter les accès.

Circulation Rue de Vindé :

Proposition de lancement d'une enquête de voisinage pour demander l'avis des riverains et relancer le projet d'une chicane au niveau du 15 rue de Vindé, pour limiter les excès de vitesse après le Stop (souvent brûlé) du Clos Baptiste.

Circulation Rue de la République :

Vitesse excessive dans la montée de la rue de la République → Projet de pose d'un dos d'âne en bas de la rue et/ou demande de passage en "zone de rencontre" (soit 15km/h max) ?

Parking Levallois :

Nous demandons à la Mairie le nettoyage du parking et l'enlèvement des barrières plastique rouges. Elles ne servent plus à rien depuis que le mur de Mme Barben a été consolidé. **M. Schnell** informe que cela sera fait dès réception du rapport d'expertise demandé pour lever le risque et enlever les plots en ciment (rapport attendu dans les prochaines semaines).

Charte Chromatique et respect de celle-ci :

La Mairie a trop souvent accordé des autorisations ou permis sans en informer préalablement LADB. Certaines autorisations ont été données sans respecter la charte chromatique du Bourg. Le risque est de voir une dérive et une uniformisation des réfections ou constructions, dans un style différent de la charte d'origine, ce qui aura pour travers de « **casser le coloré du Bourg** ». C'est le cas ces derniers temps avec de nombreuses façades (x3) repeintes en blanc. Il est décidé en séance que la Mairie informera désormais LADB lors de toute demande de travaux faite par les riverains.

Poubelles :

Nous demandons la pose des 2 poubelles commandées en début d'année (une sur l'arrêt de bus face à l'épicerie), et l'autre sur le trottoir au niveau de l'entrée du parking de l'Eglise.

Bornes de rechargement électrique :

Nous renouvelons notre demande de mise place de bornes de recharge pour les véhicules électriques, au niveau de la place (sous les tilleuls par exemple) ou du parking du Tournebride ou du parking Yves Lavallois. La Mairie explique que c'est une compétence du SIGEIF, mais qu'elle peut passer le message lors d'une prochaine réunion.

Nouveaux arrivants :

Pour les nouveaux arrivants dans le Bourg, la Mairie nous suggère d'établir un livret d'accueil expliquant que le Bourg est un secteur protégé.

Place PMR :

L'association donne son accord pour la création d'une Place de Parking PMR – *pour la Famille Gautier* – en haut de la rue de Vindé.

Stratégie des logements sociaux dans le Bourg

M. Delaporte explique que les logements sociaux sont d'intérêt général. Il y a déjà des logements sociaux adaptés. Globalement on est à 25% sur toute la ville (de type Sociaux et Intermédiaires). Concernant le Bourg, **M. Le Maire** explique qu'il y a 3 logements qui sont en projet de réhabilitation, ce qui permettra aux locataires de bénéficier de l'APL (Place des Blignièrès et Rue Yves Lavallois).

Reste la question des maisons situées au 30 et 42 rue de Vindé (ex-Maison de Madame Soleau notamment) et avenue Camille Normand. **M. Schnell** explique qu'un logement social est un investissement lourd pour un projet en rénovation/réhabilitation. La question que se pose la Mairie est de savoir si un tel investissement est nécessaire. Il y a 3 options possibles :

- garder en l'état
- réhabiliter/rénover puis louer
- vendre à un particulier

LADB explique que la rénovation de l'ex-maison de Madame Soleau en 2 ou 3 nouveaux logements constituerait une augmentation significative des problèmes de sur-population et de de stationnement dans la rue de Vindé, qui est aujourd'hui déjà saturée. LADB indique souhaiter que la maison soit mise en vente à un particulier (et non à un organisme HLM ou marchand de bien) avec un projet de réhabilitation qui s'inscrirait dans l'esprit du Bourg.

La Mairie accuse réception du message passé par l'association ainsi que nos arguments défendant un cadre de vie équilibré. Le message est passé.

A l'issue des échanges, il a été convenu de renouveler ces entrevues Mairie / LADB de manière plus régulière. Tous les points du jour ayant été levés la réunion s'achève à 10h10.